

Séance du 3 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le trois mars à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de LA VILLE ES NONAIS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. CORNEE Jean-Malo, Maire.

Date de la convocation : 22 février 2021

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Présents : M. CORNEE Jean-Malo - Mme CONTIN Florence - M. DESAUNAY Jacques - Mme BUSNEL Claudine - M. TROUCHARD Michel - M. CHEVALIER Philippe - Mme BEUREL Marie-Claire - M. LECOULANT Sylvain - Mme LEHEUTRE-TOMASSONI Sandrine - M. GUERIN Morgan – Mme HAISE Sophie - Mme LEPOURRY Dominique - M. LE MASSON Stéphane.

Absents excusés :

M. ANNIC Laurent donne pouvoir à M. DESAUNAY Jacques
Mme GUERNIOU Vanessa donne pouvoir à Mme HAISE Sophie

Absents : /

Secrétaire de séance : M. GUERIN Morgan

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil municipal.

M. GUERIN Morgan a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

- • **Approbation du procès-verbal de la séance du 27 janvier à l'unanimité.**

En accord avec l'ensemble des conseillers municipaux, les points suivants ont été ajoutés de l'ordre du jour :

- Convention de mise à disposition du personnel _Vierge de Vigneux
- Demande de subvention au titre de la DETR pour le projet d'aménagement du site du Port Saint-Jean

DCM 2021-08

Objet : Budget Commune- Vote du Compte de Gestion 2020

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du receveur à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

En application des articles L. 1612-12 et L. 2121-31 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la présentation du compte de gestion,

Vu le Budget primitif 2020 de la Commune et les décisions modificatives qui s'y rattachent,

Vu le Compte de gestion 2020 de la Commune dressé par Monsieur le Trésorier municipal,
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECLARE** que le Compte de gestion de la Commune dressé pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- **ADOpte** le Compte de gestion 2020 de la Commune.

DCM 2020-09

Objet : Budget Commune- Vote du Compte Administratif 2020

Monsieur le Maire remet la Présidence de l'assemblée à Monsieur Jacques DESAUNAY pour le temps de l'examen et du vote du Compte administratif, et quitte la séance.

Les membres de l'assemblée sont invités à approuver le Compte administratif 2020 de la Commune comme suit

		FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Chiffres 2020	Dépenses	675 878,43 €	74 144,97 €
	Recettes	737 373,25 €	107 262,53 €
	Résultat 2020	61 494,82 €	33 117,56 €
Reprise résultats 2019	Dépenses		
	Recettes (002) et (001)	112 600,26 €	-4 641,42 €
RESULTAT CUMULE PAR SECTION		174 095,08 €	28 476,14 €
RESULTAT GLOBAL ANNEE 2020			202 571,22 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** le Compte administratif 2020 de la Commune.

DCM 2020-10

Objet : Budget Commune- Affectation des résultats 2020

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à l'affectation des résultats de fonctionnement et d'investissement du budget Commune.

- Résultat de fonctionnement : 174 095,08 €
 - à l'article 002, Excédent de fonctionnement reporté 174 095,08 €
 - à l'article 1068, Excédent de fonctionnement capitalisé €
- Résultat d'investissement : 28 476,14 €
 - à l'article 001, Excédent d'investissement reporté 28 476,14 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ADOpte** cette proposition d'affectation des résultats de l'exercice 2020 du Budget de la Commune.

DCM 2020-11

Objet : Budget Camping- Vote du Compte de Gestion 2020

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du receveur à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Séance du 3 mars 2021

En application des articles L. 1612-12 et L. 2121-31 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la présentation du compte de gestion,

Vu le Budget primitif 2020 du Camping et les décisions modificatives qui s'y rattachent,

Vu le Compte de gestion 2020 du Camping dressé par Monsieur le Trésorier municipal,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à 14 voix POUR et 1 ABSTENTION

- **DECLARE** que le Compte de gestion du Camping dressé pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- **ADOpte** le Compte de gestion 2020 du Camping.

DCM 2020-12

Objet : Budget Camping- Vote du Compte Administratif 2020

Monsieur le Maire remet la Présidence de l'assemblée à Monsieur Jacques DESAUNAY pour le temps de l'examen et du vote du Compte administratif, et quitte la séance.

Les membres de l'assemblée sont invités à approuver le Compte administratif 2020 du Camping comme suit :

		FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Chiffres 2020	Dépenses	15 804,48 €	
	Recettes	17 080,48 €	2 626,38 €
	Résultat 2020	1 276,00 €	2 626,38 €
Reprise résultats 2019	Dépenses		
	Recettes (002) et (001)	32 764,26 €	-2 626,38 €
RESULTAT CUMULE PAR SECTION		34 040,26 €	0,00 €
RESULTAT GLOBAL ANNEE 2020			34 040,26 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** le Compte administratif 2020 de la Camping

DCM 2020-13

Objet : Budget Camping- Affectation des résultats 2020

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à l'affectation des résultats de fonctionnement et d'investissement du budget Camping.

Séance du 3 mars 2021

- Résultat de fonctionnement : 34 040.26 €
 - à l'article 002, Excédent de fonctionnement reporté 34 040.26 €
 - à l'article 1068, Excédent de fonctionnement capitalisé €
- Résultat d'investissement : €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ADOpte** cette proposition d'affectation des résultats de l'exercice 2020 du Budget du Camping.

DCM 2020-14

Objet : Budget Mouillage- Vote du Compte de Gestion 2020

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du receveur à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

En application des articles L. 1612-12 et L. 2121-31 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la présentation du compte de gestion,

Vu le Budget primitif 2020 du Mouillage et les décisions modificatives qui s'y rattachent,

Vu le Compte de gestion 2020 du Mouillage dressé par Monsieur le Trésorier municipal,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECLARE** que le Compte de gestion du Mouillage dressé pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- **ADOpte** le Compte de gestion 2020 du Mouillage.

DCM 2020-15

Objet : Budget Mouillage- Vote du Compte Administratif 2020

Monsieur le Maire remet la Présidence de l'assemblée à Monsieur Jacques DESAUNAY pour le temps de l'examen et du vote du Compte administratif, et quitte la séance.

Les membres de l'assemblée sont invités à approuver le Compte administratif 2020 du Mouillage comme suit :

		FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Chiffres 2020	Dépenses	24 862,11 €	5 111,30 €
	Recettes	27 216,37 €	3 211,78 €
	Résultat 2020	2 354,26 €	-1 899,52 €
Reprise résultats 2019	Dépenses		
	Recettes (002) et (001)	12 449,96 €	7 500,15 €
RESULTAT CUMULE PAR SECTION		14 804,22 €	5 600,63 €
RESULTAT GLOBAL ANNEE 2020			20 404,85 €

Séance du 3 mars 2021

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** le Compte administratif 2020 de la Mouillage

DCM 2020-16

Objet : Budget Mouillage- Affectation des résultats 2020

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à l'affectation des résultats de fonctionnement et d'investissement du budget Mouillage.

- Résultat de fonctionnement : 14 804.22 €
 - à l'article 002, Excédent de fonctionnement reporté 14 804.22 €
 - à l'article 1068, Excédent de fonctionnement capitalisé
- Résultat d'investissement : 5 600.63 €
 - à l'article 001, Excédent d'investissement reporté 5 600.63 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ADOpte** cette proposition d'affectation des résultats de l'exercice 2020 du Budget Mouillage.

DCM 2020-17

Objet : Approbation du règlement intérieur Garderie et Restaurant Scolaire

L'ensemble du Conseil municipal décide de reporter cette délibération de l'ordre du jour à un prochain Conseil Municipal.

DCM 2020-18

Objet : Convention de mise à disposition du personnel pour l'entretien de la Vierge de Vigneux

Monsieur le Maire propose de signer une convention avec Mademoiselle HILAIRE pour la mise à disposition du personnel affecté au service technique pour effectuer l'entretien de la statue de la vierge de VIGNEUX.

Mademoiselle HILAIRE souhaite verser annuellement la somme de 600 € au CCAS DE LA VILLE ES NONAIS.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention, ci-annexé et la faire appliquer à compter de la publication de la délibération.

DCM 2020-19

Objet : Demande de subvention au titre de la DETR pour le projet d'aménagement du site du Port Saint-Jean

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le plan de financement prévisionnel du projet :

DEPENSES		
<i>Description</i>	<i>Montant (HT)</i>	<i>%</i>
Main d'œuvre	2 037,36	57,92%
Location matériel	129,59	3,68%
Matériaux	1 350,53	38,39%
TOTAL	3 517,48	100,00%
RECETTES		
<i>Financeurs</i>	<i>Montant (HT)</i>	<i>%</i>
DETR (Hypothèse)	1 406,99	40,00%
Fonds propres	2 110,49	60,00%
TOTAL	3 517,48	100,00%

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VALIDE** le projet d'aménagement du site du Port Saint-Jean
- **VALIDE** le plan de financement prévisionnel présenté par Monsieur le Maire
- **SOLLICITE** une subvention auprès de la DETR

Questions diverses

- **A vos agendas**

Commission Mouillage

le 15 mars 2021 à 20h

Commission Finances

le 29 mars 2021 à 20h

Commission Animation Communale

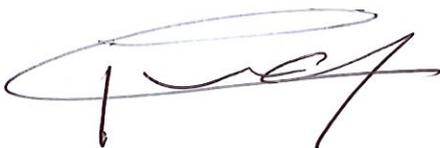
le 30 mars 2021 à 20h

Conseil Municipal

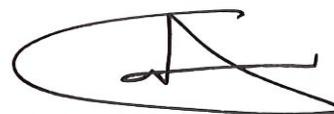
le 7 avril 2021 à 20h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15

Le Secrétaire de Séance
M. GUERIN Morgan



Le Maire
Jean-Malo CORNEE




Séance du 3 mars 2021

Jean-Malo CORNEE, Maire



Jacques DESAUNAY, 2^e Adjoint

Florence CONTIN, 1^{ère} Adjointe

Claudine BUSNEL, 3^e Adjointe

TROUCHARD Michel, 4^e Adjoint

CHEVALIER Philippe

BEUREL Marie-Claire

LECOULANT Sylvain

ANNIC Laurent

Absente excusée

LEHEUTRE-TOMASSONI Sandrine

GUERNIOU Vanessa

Absente excusée

GUERIN Morgan

HAISE Sophie

LEPOURRY Dominique

LE MASSON Stéphane